

**CHATEAU 2**  
avenue du Château 32-34-36-38  
1081 BRUXELLES  
N° BCE : **BE0850276660**



**c/o Lamy Belgium S.A.**  
**Agence Woluwe**  
Av. Jacques Brel,36  
B-1200 BRUXELLES  
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : E1 0E1	N° Client	0000021619
Date document		20/03/2023
Date d'échéance		19/04/2023

Avenue du Château 34 bte 2  
1081 BRUXELLES

Le 20/03/2023

**Décompte 01/01/2022 au 31/12/2022**

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant : <https://www.nexity-belgium.be/> => MON ESPACE CLIENT SYNDIC => Votre agence Lamy

Votre login : 0000021619      Votre Password :      61985

**Instruction pour votre paiement**

**Total décompte(s) ci-joint(s)**      **1 953.29 €**

**Solde au 20/03/2023<sup>1</sup>**      **0.00 €**

<sup>1</sup> Date dernière mise à jour banque

**A payer à la copropriété**      **1 953.29 €**

ACP CHATEAU 2

IBAN : BE95 0682 1858 2958

BIC : GKCCBEBB

Communication : +++000/0021/61985+++

Facture n°	21992	Lot	E1 0E1 0000021619	GHISLAIN - PAINBLANC
------------	-------	-----	-------------------	----------------------

**Décompte 01/01/2022 au 31/12/2022**

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-100 DEPENSES COURANTES	50 808.89	133 / 10000		675.76
1-200 FRAIS ASCENSEUR(S)	7 510.90	133 / 10000		99.89
1-300 FRAIS DE GESTION	17 492.76	133 / 10000		232.65
1-600 FRAIS CHAUFFAGE ET EAU	50 719.93	2221.52 / 50720.3		2 221.50
2-000 FRAIS DE CONSERVATION	56 350.34	133 / 10000		749.47
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	17 425.93	133 / 10000		231.77
4-900 FRAIS PRIVATIFS OCCUPANTS				300.00
				<hr/> 4 511.04
7-000 PROVISIONS APPELEES	-182 500.28	133 / 10000		-2 427.25
7-900 LOYER - CHARGES	-9 812.00	133 / 10000		-130.50
				<hr/> -2 557.75

<b>Détails des frais privés</b>	<b>300.00</b>
Loyer parking	300.00

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privés "locataires"
5. Frais privés "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

<b>Total lot</b>	<b>1 953.29</b>
------------------	-----------------